



☎: 03.26.67.54.99

✉: mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 03 novembre 2015

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Messieurs : VEDANI Lionel, BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice sous la présidence de Monsieur J. ROUSSINET

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1268 - 2015- DM sur budget 2015 :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'au vu des crédits disponibles au Chapitre – 014, il convient de modifier certains articles de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose, afin de régulariser les dépenses inscrites sur le dernier P503, de procéder aux modifications suivantes :

<i>Crédits à ouvrir Chap. 014</i>		<i>Crédits à réduire Chap.012</i>	
<i>Article 73925</i> FPIC	+ 900.00€	<i>Article 6218</i> Autres personnels extérieur	-900.00€
TOTAL	+ 900.00€	TOTAL	-900.00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

1269 – 2015 - Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Marne, puis fait lecture de l'état établi par la DRFIP présentant les impacts fiscaux que la fusion des Communautés de Communes (Côtes de Champagne et Saulx + Moivre et Coole + Saulx et Bruxenelle) entraînerait.

Après concertation, il paraît évident qu'au contraire du schéma proposé, notre Communauté de Communes doit elle aussi pouvoir bénéficier des adaptations prévues par la loi NOTRe et ne pas être contrainte à fusionner avec un autre EPCI existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Se prononce, à l'unanimité, de manière **DEFAVORABLE** concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;
- Demande à ce que la CCMC bénéficie des adaptations prévues par la loi NOTRe et ne soit pas contrainte à fusionner avec un autre EPCI existant.

Les Conseillers Municipaux à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire, d'organiser prochainement, une concertation avec les maires des communes limitrophes pour étudier d'autres projets et éventuellement créer une commune nouvelle avec Moncetz-Longevas.

1270 - 2015 - Implantation d'un ossuaire :

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière un ossuaire convenablement aménagé pour que les restes des personnes inhumées dans le terrain commun soient aussitôt réinhumés à l'issue du délai de rotation ainsi que les restes des personnes inhumés dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon,

Monsieur le Maire annonce son intention de prendre un arrêté communal portant sur la création d'un ossuaire pour y déposer les restes des personnes exhumés des sépultures des deux cimetières, faisant retour à la commune.

Après concertation l'ensemble des Conseillers Municipaux détermine l'emplacement situé au fond du nouveau cimetière, chemin des vignes, emplacement n°3, pour y instituer un ossuaire affecté à perpétuité.

L'ossuaire sera donc aménagé d'un caveau et les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire de demander des devis et de signer tout document afférant à l'acceptation de l'offre la mieux disante.

1271 - 2015 - Acceptation devis complémentaire « création de columbariums » :

Les membres du Conseil Municipal ayant **APPROUVE** à l'unanimité la création et l'implantation d'un nouveau projet de columbarium ;

ET AYANT DECIDÉ à l'unanimité par délibération n° 1265/2015 d'opter pour la création de deux columbariums identiques en retenant la proposition suivant le devis N° 156/7/2015 établi par l'entreprise BOITEUX, portant le montant total TTC de l'opération à 14 073.19€.

DECIDENT CE JOUR, d'accepter le devis n°160/7/2015 pour un montant de 2 682.00€ TTC proposant la pose et la fourniture de bordures à répartir pour les deux monuments prévus à la construction. Le montant total pour la pose des bordures s'élève donc à 5 364.00€ TTC.

Le Conseil Municipal **DECIDE**,

De demander une aide au Conseil Général de la Marne pour la réalisation de ce projet d'investissement au taux le plus large possible et charge Monsieur le Maire de signer tout document afférant à cette affaire.

Démission d'un conseiller Municipal :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame PRIEUR Christelle, conseillère municipale.

Vente d'un terrain communal :

Monsieur le Maire émet à l'assemblée le souhait de Monsieur CHAURE Damien, d'acquérir le petit bout de terrain communal (sans issue) situé devant son habitation. Afin d'en établir les closes en bonne et due forme, il est demandé à Monsieur CHAURE Damien de faire parvenir à la Mairie, sa demande écrite accompagnée de plans côtés. Le Conseil Municipal délibérera ultérieurement sur le dossier de demande fourni.

Présentation du rapport annuel :

Monsieur le Maire fait lecture du rapport annuel 2014 du SIDEP du Mont Louvet approuvé en juin dernier par l'assemblée délibérante du Syndicat.

Ce dernier évoque qu'en 2014, le taux de nitrates, présent dans l'eau potable exploitée par le SIDEP, n'était pas conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. L'interconnexion en eau avec la ville de Châlons, opérationnelle depuis janvier 2015, a remédié à ce souci de qualité, bien que des ajustements, notamment sur le chlorage soient toujours en cours.

Plan Local d'Urbanisme de Chepy :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion d'association à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chepy, aura lieu le 18 novembre 2015.

Y sera présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que sa traduction dans les pièces réglementaires du PLU (zonage et règlement).

Il s'agit de la dernière réunion d'association avant l'arrêt de projet et dont la réunion d'utilité publique aura certainement lieu au printemps 2016.

Elections régionales 2015 :

Monsieur le Maire rappelle les dates référentes aux 2 tours des élections régionales qui se dérouleront le dimanche 06 et le dimanche 13 décembre 2015 de 8h00 à 18h00.

Il est procédé à l'établissement des tableaux des tours de gardes.

Déviations de la RN 44 :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion concernant les futurs travaux liés à la déviation de la RN 44 est prévue le 06 novembre 2015 à la Mairie de Chepy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Chepy, le 06 novembre 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET